

	SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DE POLICE ET DE SECURITE	08 mai 2013
	<b>SNPS Info</b>	

## **COMITE DE NEGOCIATION (CNSP319) du 23 avril 2013**

Le comité de négociation est présidé par Mr Marc DE MESMAEKER représentant le Ministre de l'Intérieur.

### **Ordre du jour du comité de négociation**

#### **1. Préavis de grève CGSP – SPN ANVERS :**

La problématique se situe au niveau de l'accès aux soins médicaux gratuits pour les CALog affectés dans une fonction accueil dans ce service.

Pour l'autorité, ces membres du personnel ne sont pas dans les conditions pour pouvoir en bénéficier.

De plus, certains CALog préféreraient garder l'assurance hospitalisation gratuite.

Après une longue discussion, le président propose d'analyser les profils de fonction de chacun des CALog concernés et de constituer un dossier.

#### **2.WPR Flandre occidentale (poursuite des pourparlers) – chiffres et formation :**

Les formations relatives à la sécurité du personnel devant intervenir en appui sur les autoroutes seront données et les dossiers d'agrément seront présentés au comité de négociation ultérieurement.

#### **3. Inspection générale :**

- a) Inspecteur général et Inspecteur général adjoint : état des lieux  
L'AM sur les profils de fonction de l'Inspecteur général et l'Inspecteur général adjoint a été publié en 2012. L'AR sur les rémunérations devrait être publié d'ici quelques semaines. Il restera encore à pondérer les deux fonctions. Ceci est du ressort du Ministre BOGAERT.
- b) Textes d'exécution, état des lieux :  
Les textes seront soumis au niveau du comité de négociation dès que l'autorité a reçu les avis et accords requis (Conseil Etat, ...)
- c) Pondération du personnel Calog AIG:  
Le conseil d'Etat vient de remettre son avis et il préconise de demander l'avis du Ministre des Finances et du Ministre du Budget. L'autorité a donc suivi la recommandation et a transmis les projets pour avis.
- d) Mise en place du Comité de concertation de base :  
L'autorité adapte actuellement la législation afin d'avoir des bases légales pour pouvoir créer ce CCB supplémentaire.

#### **4. Certificats médicaux :**

Le Docteur VANDER STRAETEN, chef du service médical, a exposé la problématique de la « non légalité » d'un certificat médical envoyé par fax ou via mail dans le cadre de procédures officielles (CAPSP, accidents travail, ...)

Ceci implique qu'outre l'envoi du fax ou du mail, le MP doit faire suivre l'original par la suite.

Après un long palabre, le président propose de rédiger une note pour clarifier les choses : « Comme le prévoit notre statut, le certificat médical peut être transmis par tout moyen (fax, mail,...), mais l'original devra toutefois être envoyé par courrier interne (ou par voie postale) à la reprise du travail via son unité, ou au plus tard après 3 mois en cas d'exemption de longue durée du membre du personnel. ».

Le SNPS et les autres syndicats ont donné leur accord à cette solution de « bon sens ».

La SLFP donnera sa réponse par écrit.

#### **5. Calcul de l'ancienneté barémique dans le cadre de la promotion sociale : (état des lieux)**

Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain comité de négociation.

#### **6. Accord sectoriel 2009-2010 :**

Une réunion inter-cabinets (Intérieur, Budget, Fonctions publiques) est prévue afin de tenter de débloquer les dossiers des textes découlant des accords sectoriels dits « de Diegem ».

#### **7. Transport d'armes/munitions par du personnel CALog.**

En attendant l'analyse de risque (DSW), des directives ont été émises afin de prendre le minimum de risque.

#### **8. Divers :**

##### **a) Note sur la limitation d'achats d'équipement au shop de la police fédérale**

Le SNPS marque son désaccord avec la procédure limitative mise en place et sur les interprétations restrictives faites par certains responsables logistiques sur base la note.

Il regrette que plutôt que de s'attaquer à ceux qui profitent du système (qui sont de surcroît identifiables), l'autorité par facilité prend des mesures générales pour l'ensemble du personnel. L'on peut aussi y voir une volonté de faire des économies, en allongeant les procédures de commande et l'administration qui y est liée, dissuadant ainsi le personnel de commander.

L'autorité prend acte et signale que des précisions seront apportées dans une nouvelle note.

##### **b) Ancienneté barémique des INPP spécialisé (demande SNPS)**

Le SNPS souligne que les membres du personnel ont eu beaucoup de patience vu que l'autorité avait déjà promis, il y plusieurs mois, en négociation de modifier cette note.

Le responsable de DSJ s'engage à faire le nécessaire avant le prochain comité de négociation.

##### **c) Finances de la Pol Fed et restrictions budgétaires (demande SNPS)**

Le président signale avoir bien reçu notre demande, mais vu l'ampleur du sujet, il a décidé d'organiser un CNSP spécifique sur cette thématique avec les organisations syndicales.

Jérôme Aoust  
Secrétaire national

Gert Cockx  
Président national

2  
LE SNPS VOUS INFORME